



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 3/2020 **SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2020 A 20H.00** **CENTRE DES SPORTS DE VILLARS**

En raison de la pandémie de la COVID-19 qui perdure et des mesures strictes que le Conseil fédéral impose, le Législatif est, pour la deuxième fois cette année, convoqué au Centre des Sports de Villars, ce qui permet de siéger dans le respect des normes sanitaires. Le port du masque est obligatoire ainsi que le traçage des membres de l'Organe délibérant et de l'Exécutif. Celui-ci est validé par la liste des présences. En outre, à son arrivée dans le bâtiment, chaque Conseiller.ère reçoit une bouteille d'eau, après avoir procédé à la désinfection de ses mains et au contrôle de sa température par le biais d'un appareil de mesure mis à disposition par l'Administration communale. Un plan de protection a été validé par la Préfecture pour cette séance.

Il est également à souligner que, exceptionnellement, l'accès au public est interdit aux motifs évoqués précédemment.

D'autre part, prévue initialement avant l'ouverture des débats, la remise de la Distinction et du Mérite boyards, attribués respectivement à MM. Adrian VAN KAMPEN et Fantin CIOMPI, a été annulée et reportée à une date ultérieure.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président Manuel DULEX rappelle les consignes à observer soit : le respect de la distanciation, le déplacement de chaque intervenant à l'avant de la salle pour prendre la parole, muni d'un masque. L'Huissier procèdera à la désinfection du pupitre et du micro après chaque passage, idem pour les rapporteurs des commissions.

M. le Président ouvre la séance et fait procéder à l'appel des Conseillères et Conseillers. 55 répondent présents, 13 se sont excusés. Un membre est absent sans excuse et il y a un démissionnaire.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président Manuel DULEX soumet à l'approbation de l'Assemblée, l'ordre du jour tel que proposé dans la convocation, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications du bureau du Conseil
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020
4. Budget 2021 : Rapport de la Commission des finances

- Préavis n° 2020/06 : Création de l'Association intercommunale ORPC du District d'Aigle
Rapport de la Commission ad'hoc
- Préavis n° 2020/07 : Ollon 2050 – Réaménagement du cœur du village
Rapport de la Commission des finances
- Préavis n° 2020/08 : Révision des statuts de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont
Rapport de la Commission ad'hoc
5. Communications municipales
 6. Propositions individuelles

2. Communications du Bureau du Conseil

- M. le Président Manuel DULEX annonce que M. Eric CORNAMUSAZ, Huissier du Conseil, a fait part de sa décision de mettre un terme à sa fonction à la fin de la législature. Le poste sera prochainement mis au concours.
- L'Assemblée est également informée de la démission de M. le Conseiller Brett BARILLON suite à son déménagement sur la Commune de Gryon. Son remplaçant prêtera serment lors de la prochaine séance, soit le 26 mars 2021.
- M. le Président donne lecture d'un courrier de l'Entraide familiale d'Ollon qui adresse ses remerciements aux membres du Conseil pour leur don en faveur des Cartons du cœur. Il est indiqué que le versement des jetons de présence des séances de mai et juin derniers a alimenté le fonds de cette association et a permis de distribuer des cartes d'achat valables auprès des grandes enseignes aux personnes ou familles dans le besoin qui en ont fait la demande. Des bons auprès des commerces du village (boucherie, laiterie et pharmacie) ont également été remis. Il est précisé que la pandémie de la COVID-19 a nécessité la mise en place de ce nouveau procédé qui remplace la distribution de cartons de vivres qui prévalait jusqu'alors. Ainsi, de janvier à novembre 2020 ce sont 12 familles domiciliées à Ollon, Antagnes, St-Triphon ou Villars qui ont pu bénéficier d'une aide.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020

M. le Président demande si la lecture du procès-verbal du 8 octobre 2020 est souhaitée et si une rectification doit lui être apportée. Aucune intervention n'étant sollicitée, M. DULEX le soumet à l'approbation du Législatif qui l'accepte à main levée et à l'unanimité.

4. Budget 2021

La lecture du rapport de la Commission des finances est donnée par son président, M. Gilbert FREYMOND et les conclusions corroborent celles du préavis municipal, à l'unanimité des membres de ladite commission.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

M. le Président indique que, sauf opposition de l'Assemblée, il énoncera simplement les numéros des comptes et leurs noms. Les personnes qui le souhaitent sont priées d'intervenir au fur et à mesure.

160 Tourisme

Compte 160.3650.00 – Dons et subventions

M. Olivier DUBI constate qu'il y a un montant prévu pour un événement intitulé « *Villars 29029 Trial – vaincre ou gravir l'Himalaya en 72 heures* ». Il ne comprend pas le but de ce don et demande des informations.

M. Jean-Christophe LACK répond que cette manifestation est sauf erreur déjà retirée du programme d'animations. Il explique que *Villars 29029* est un projet à but caritatif. Le principe consiste à parcourir l'équivalent de la hauteur de l'Himalaya, soit 8'848 m. Plus précisément, les coureurs accumulent de la distance en montant au sommet du Chamossaire puis en redescendant en télésiège et ainsi de suite, jusqu'à atteindre la distance correspondant à la hauteur de cette montagne mythique. Selon M. le Municipal, la formule de cette course provient des USA.

170 Sport

Compte 170.3521.00 Part. aux charges du stand intercommunal

Mme Marie CIOMPI se dit surprise par le commentaire concernant la participation aux charges du stand intercommunal qui mentionne : « la Municipalité constate avec satisfaction que ce poste qu'elle ne maîtrise pas est supérieur à l'an dernier »...

Après une rapide recherche, M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET répond qu'une coquille s'est malencontreusement glissée dans le commentaire. Selon lui, il y a lieu « de garder la notion de plaisir et d'enlever la notion d'augmentation » puisque selon le budget de l'Association, la participation de la Commune d'Ollon pour 2021 s'élève à Fr. 61'621.-- alors que celle de 2020 était Fr. 64'174.--.

410 Service Technique

410.3185 Honoraires et expertises

Mme Caroline GANZ DE MEYER demande si, pour les dangers naturels subventionnés à 90 %, le montant de Fr. 40'000.-- représente les 10 % non subventionnés ou l'entier du budget.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que c'est l'entier du montant dévolu aux dangers naturels, hors subvention.

611 EPOC – POLICE SERVICE CANTONAL

611.3521.10 – participation à Police du Chablais Vaudois

M. Julien CORNAMUSAZ remarque que ce poste augmente sensiblement au fil du temps et sans que cela fasse l'objet de commentaire particulier. Il aimerait savoir s'il y a une prestation en plus ou si c'est la conséquence des charges...

M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET rappelle que le Conseil communal n'a pas pris directement sur ce budget qui relève de la compétence du Conseil intercommunal de la Police du Chablais. Il confirme une augmentation des charges de 2,57 % qui est essentiellement due au poste des salaires. M. le Municipal explique qu'un emploi « plein temps » d'aspirant est prévu depuis octobre 2021 pour pallier un départ à la retraite. Une autre composante imprévue de cette hausse est l'engagement d'un assistant de sécurité pour remplacer une assistante atteinte dans sa santé et qui ne peut plus assumer de tâches à l'extérieur, en particulier à Villars durant la haute saison. Cette collaboratrice a été affectée à la gestion du système d'aide à l'engagement. Cette fonction s'est rajoutée à l'effectif. M. le Municipal souligne que le CODIR est très attentif au fait qu'il faut absolument maîtriser les charges de l'EPOC.

Au terme de l'énumération des postes du budget 2021 et constatant que la parole n'est plus demandée, M. le Président passe à la relecture des conclusions du préavis municipal avant de les soumettre au vote de l'Assemblée.

Ainsi, à main levée et à l'unanimité

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ♦ vu le budget 2021 daté du 9 novembre 2020 présenté par la Municipalité,
- ♦ entendu le rapport de la Commission des finances
- ♦ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'ADOPTER le budget du Service des Finances communales pour 2021 qui se présente de la manière suivante :

Total des charges	Fr. 51'381'300.--
Total des revenus	Fr. 49'115'900.--
Déficit	Fr. 2'265'400.--
	=====

4. Préavis n° 2020/06 - Création de l'Association intercommunale ORPC du District d'Aigle

La lecture du rapport de la Commission consultative nommée pour l'étude de ce dossier est donnée par M. Daniel DURGNAT. A l'unanimité de ses membres présents, celle-ci ratifie les conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. M. le Président Manuel DULEX passe donc à la relecture des conclusions du préavis et les soumet au vote.

A main levée et à l'unanimité

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2020/06
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'ADOPTER, tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle,
2. d'ADHERER à l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle.

4. Préavis n° 2020/07 - Ollon 2050 – Réaménagement du cœur du village

Directement concerné par ce préavis, M. Emmanuel ESTOPPEY annonce qu'il se récusé et se retire de la salle le temps des délibérations liées à cet objet.

M. Vivian MERINAT donne lecture du rapport de la Commission des finances dont les conclusions, à l'unanimité de ses membres présents, ratifient celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. M. le Président Manuel DULEX passe donc à la relecture des conclusions du préavis et les soumet au vote.

Ainsi, à main levée, par 53 oui, 1 abstention et 1 refus,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2020/07
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'AUTORISER la Municipalité à mandater la Société Eqilab dans le but de permettre à cette dernière de démarrer les travaux relatifs au projet baptisé «Ollon 2050», ce pour le montant de Fr. 54'600.--TTC,
2. de lui ACCORDER à cet effet le financement par la trésorerie courante pour le montant de Fr. 54'600.--TTC,
3. d'AMORTIR l'investissement la première année qui suit la fin des travaux, et cela durant une période de 3 ans par le CF 420.3310.00

Le traitement de ce préavis étant terminé, M. Emmanuel ESTOPPEY est rappelé et reprend sa place pour la suite de la séance.

4. Préavis n° 2020/08 - Révision des statuts de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont

Il est à relever que la commission chargée de l'étude de ce dossier a été nommée en février 2019. Elle s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier les modifications des

statuts, sous la houlette du Comité de direction de l'Association Intercommunale du Stand des Grandes Iles d'Amont. Chaque commune membre a procédé de la sorte et a participé aux séances de travail.

M. Gilles NEUKOMM donne lecture du rapport rédigé par ladite Commission. Ses conclusions corroborent celles du préavis municipal et ce à l'unanimité de ses membres présents.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président DULEX passe à la relecture de la conclusion du préavis et la soumet au vote.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2020/08
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'ADOPTER les modifications des statuts de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont (AISGIA).

5. Communications municipales

1. M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET donne lecture de la communication municipale intitulée « Mobilité douce, réponse à l'interpellation du Conseiller communal N. Kirby du 30 octobre 2015 ».
2. M. le Municipal Alain DERIAZ donne lecture de la communication municipale intitulée « Situation des travaux de la Rippaz et qualité de l'eau d'Ollon ».
3. M. le Municipal Philippe PASTOR donne lecture de la communication municipale intitulée « Traitement des déchets ».
4. M. le Syndic Patrick TURRIAN donne lecture de la communication municipale intitulée « Concept énergétique – Bio Eco ».

Ces communications sont annexées au présent procès-verbal et en font partie intégrante

Par ailleurs, M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI, souhaite informer l'Assemblée que le service SMS communal a dépassé les 1000 abonnés. Un cadeau, sous forme de bons à faire valoir aux Bains de Villars et dans les commerces de la Commune, a récompensé le millième abonné. Le portrait du gagnant sera dévoilé dans la prochaine édition du bulletin communal qui paraîtra en mars prochain.

M. le Municipal indique également que depuis le 1^{er} novembre dernier, le site internet communal a évolué et s'est modernisé. D'autre part, pour ceux qui n'ont pas encore regardé leur téléphone portable ce soir, M. CROCI TORTI indique que depuis 20h.00, la Commune d'Ollon a une page facebook active. Il invite donc toutes les personnes qui ne sont pas abonnées à le faire. Il rappelle que l'objectif primordial est de toujours et encore améliorer la communication avec les citoyens.

6. Propositions individuelles

1. M. Roberto VALTERIO fait part de sa très grande satisfaction après avoir entendu la communication du Municipal DERIAZ quant au fait que le turbinage de la source de la Rippaz produisait au-delà de 5 millions de KWh. Pour imager ces chiffres, il indique que cela équivaut à la production d'électricité pour 1200 ménages.

M. VALTERIO adresse également une question au Municipal Philippe PASTOR au sujet de l'éclairage du village d'Ollon. De son point de vue personnel, il trouve l'expérience assez positive et reconnaît avoir « appris à revoir le ciel tôt le matin quand il est dégagé », dicit M. le Conseiller « c'est surprenant mais positif » ! Néanmoins, il se doit de faire part de plusieurs remarques émanant d'habitants d'Ollon qui se sont dits surpris de ne pas avoir été informés de cette expérience. Dès lors, il se demande s'il ne serait pas opportun de profiter de la nouvelle page facebook pour informer la population.

M. le Municipal Philippe PASTOR rappelle que c'est suite à une requête du Législatif que la décision a été prise d'expérimenter l'extinction des lumières afin de diminuer la pollution lumineuse sur le territoire communal. Les essais ont duré 3 mois. Il souligne que volontairement l'information n'a pas été divulguée et ce afin d'observer les réactions de la population. Plusieurs plaintes ont été formulées par des personnes mécontentes mais, dans l'ensemble, elles ne sont pas nombreuses. Une analyse va être faite et le Conseil sera tenu informé du bilan à tirer de cette expérience. M. le Municipal dit ne pas être contre une publication sur la page facebook. Il précise encore que l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h.00 a coûté Fr. 26'000.-- et que, selon la Loi sur la circulation routière, les lampadaires situés le long de la route cantonale et aux passages piétons ne peuvent pas être éteints. M. PASTOR indique également que la Commune n'était pas dotée d'un système d'éclairage « rue par rue » et qu'il a fallu installer des télécommandes. Le fait d'éteindre les lumières publiques n'est pas chose aisée. Clin d'œil du hasard, certains endroits de Villars sont ce soir dans le noir, en raison d'une panne. Sa cause n'est pas encore connue.

2. Suite au traitement du budget, M. Olivier DUBI demande si le document ne pourrait pas revenir au format « portrait » qui permet d'avoir les commentaires des comptes en face de ceux-ci. Il estime que la consultation du document serait plus aisée. D'autre part, il attire l'attention sur le fait qu'il serait judicieux de donner plus d'explications. Il prend l'exemple du Compte 160 - Tourisme qui, selon M. DUBI, mériterait d'être plus détaillé notamment en ce qui concerne les manifestations et autres événements qui ne sont pas connus de tous ou qui sont nouveaux.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond qu'il sera tenu compte de ces remarques lors de l'élaboration des comptes 2020 et qu'une attention particulière sera apportée au compte Tourisme pour être plus précis dans les commentaires.

Quant à la présentation du document des Comptes et du Budget en mode « portrait », M. le Syndic explique que cela ne sera pas possible d'y revenir. En effet, comme cela a déjà été évoqué lors de précédents Conseils, afin d'éviter des coquilles, il a été décidé d'imprimer directement les comptes qui sortent du programme informatique, ce qui impose le format « paysage ». Il rappelle que jusqu'à maintenant les chiffres étaient recopiés dans des tableaux « excel » et que, malgré un travail attentif, des imprécisions persistaient. A moins que le Législatif le demande expressément, M. TURRIAN indique que cette nouvelle présentation allait perdurer.

3. M. Jean-François THEUBET relève que le hasard du calendrier a voulu que la mise à l'enquête publique du réaménagement du site de la patinoire, la nomination de M. ASCHWANDEN au comité de Swiss Olympic et le dépôt du préavis 2020/07 - Ollon 2050 - Réaménagement du cœur du village, soient presque simultanés. Selon M. le Conseiller, ces événements ont donné lieu à des discussions nourries au sein du groupe des Verts qui regrette le manque de communication sur la vision à long terme du développement des activités. Ce soir, M. le Conseiller souhaite reformuler la demande de son parti d'être tenu régulièrement au courant des projets. Il conclut son intervention en disant : « on aimerait bien pouvoir se réjouir et participer à la construction d'un projet autour du Centre des Sports mais quand on apprend comme cela des mises à l'enquête, on a l'impression qu'on veut faire passer des choses en force et ce n'est pas tellement agréable ».

M. le Municipal Nicolas CROCI TORIT dit ne pas trop savoir comment répondre à cette remarque... Si effectivement il n'y a pas forcément d'information sur tous les préavis qui vont être présentés, il comprend bien qu'il y a un souci particulier avec le Centre des Sports (CDS). M. le Municipal rappelle que ce dernier est une société anonyme, certes aux mains de la Commune, dotée d'un Conseil d'Administration qui est indépendant de la Municipalité. C'est à lui qu'incombe de prendre les décisions. Dans le cadre du dossier de la patinoire, c'est l'entité « Centre des Sports SA » qui soumet à l'enquête publique deux projets. Il souligne que le Conseil d'administration a l'indépendance de prendre des décisions et que la mise à l'enquête déposée récemment relève de sa compétence. M. CROCI TORTI indique qu'il y aura certainement une demande de cautionnement des emprunts qui fera l'objet d'un préavis. Dans ce cadre-là, les membres du Conseil communal pourront intervenir. Si le dossier suit son cours normal, le préavis sera déposé au mois de mars prochain. M. le Municipal estime que le Centre des Sports n'a pas rendre compte à chaque fois qu'il prend une décision !

M. Jean-François THEUBET concède que le CDS ne doit pas communiquer chacune de ses décisions, mais la requête qui avait été formulée était d'avoir une vision à long terme au niveau communal. Il considère que c'est légitime d'obtenir des informations sur ce qui est projeté pour l'avenir, surtout que ce sont des financements importants qui devront être cautionnés. Il regrette de ne pas connaître les intentions du Conseil d'administration pour les années à venir. M. le Conseiller voulait simplement informer l'Assemblée que ce sujet donnait lieu à de nombreuses discussions au sein des Verts, comme déjà indiqué. Il souligne que « son parti a aussi envie de se réjouir et d'être solidaire des projets du Centres des Sports mais la manière dont c'est présenté ne le permet pas ». Il précise que la remarque formulée allait dans le sens d'une perspective constructive car le groupe des Verts a envie de participer de manière positive au développement de la Commune.

M. le Syndic Patrick TURRIAN remercie M. THEUBET pour son intervention et souhaite donner la position de la Municipalité. Tout d'abord, il confirme que le Conseil

d'Administration du CDS lui a présenté sa vision quant à l'avenir de la patinoire suite à l'enquête menée auprès de la population. Ce qui est privilégié consiste à entretenir les infrastructures, la patinoire ainsi que les bâtiments existants et de réaliser un fitness afin d'apporter une bonne complémentarité à la piscine et au site. Il relève que lors de l'étude du projet de construction des Bains de Villars, un des consultants prônait le fait qu'il ne fallait pas mélanger le domaine du bien-être à celui de « la dureté » d'un fitness axé sur l'effort physique. Par la suite, il s'est avéré que cette prétention n'était pas bonne puisque les deux choses coexistent à merveille dans de nombreux centres sportifs. Cette perspective a séduit le Collège Municipal qui est satisfait de ce projet qui doit générer des produits sans amener de nouvelles charges au niveau du Centre des Sports. Pour cela, il y aura des logements qui pourront être exploités et loués dans les étages du bâtiment, au-dessus du restaurant. L'accueil sur le site sera amélioré et il y aura une synergie entre le fitness, les salles de sports et la piscine, qui devrait permettre de recevoir des camps sportifs. Ces nouvelles offres devraient donc amener des recettes, ce qui est positif. Du point de vue communal, M. le Syndic rappelle que grâce au soutien du Législatif, d'importants investissements ont été effectués, notamment pour assurer l'approvisionnement en eau, pour la construction d'un nouveau collège ou pour réaliser des infrastructures utiles à la collectivité publique. Par conséquent, la marge de manœuvre pour accorder des crédits dans le secteur des loisirs s'est fortement réduite. M. le Syndic souligne que la Municipalité a été claire sur ce point avec le Conseil d'administration du CDS et, pour cette raison, celui-ci ne sollicitera pas de financement mais un cautionnement pour ce projet.

Par rapport au CDS, M. le Syndic Patrick TURRIAN indique encore que le projet de réaménagement des tennis avec mise en place d'un centre de loisirs, qui avait fait grand bruit l'été passé, est suspendu pour l'instant pour des questions financières mais aussi pour définir une perspective plus globale avec le développement des hôtels.

M. le Syndic concède que la Municipalité a aussi été interpellée par rapport à la nomination au comité de Swiss Olympic de M. ASCHWANDEN, directeur de station. Il tient cependant à rassurer l'Assemblée sur le fait que le prénommé ne va pas siéger tous les jours au sein de ce Comité. Cette nomination découle de son élection à la Présidence de la Fédération suisse de judo et équivaut plus à une présence, sans charge de travail. M. Patrick TURRIAN souligne l'importance que cette élection revêt pour l'image de marque de notre Commune et de notre station, que d'avoir un représentant au niveau de l'Olympisme. Outre son poste de Directeur, M. ASCHWANDEN a aussi un rôle de représentation qui est très important et qui a passablement prévalu au niveau de l'image. Il est présent dans les couloirs du château à Lausanne ce qui facilite le dialogue avec les représentants de l'Etat lorsqu'il faut demander des crédits ou, comme actuellement, négocier l'ouverture des stations de ski.

M. le Syndic conclut en assurant qu'il a bien enregistré les remarques formulées par M. le Conseiller THEUBET et son parti et reconnaît que ces informations arrivent un peu tard et qu'elles auraient pu faire l'objet d'une communication municipale. Il en sera tenu compte à l'avenir.

4. Dans le prolongement de la communication donnée précédemment au sujet du site internet de la Commune, M. Sébastien MAILLARD précise que c'est un projet qui a été concrétisé par la Commission jeunesse qui s'est créée il y a env. 18 mois

dans le cadre du Collectif des jeunes boyards. M. le Conseiller relève la qualité de l'échange qui a prévalu entre la Commune, à savoir M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI et l'adjointe au Greffe Mme Isabelle JAQUEMET, qui était juste exemplaire et super agréable. M. MAILLARD profite de l'occasion pour remercier tout particulièrement Madame Léa BOHREN, active au sein de la Commission précitée, qui a réalisé un énorme travail. A noter que l'interview de cette dernière paraîtra dans le prochain Boyard

La parole n'est plus demandée.

« Rien ne s'est déroulé comme prévu durant cette année et cette soirée est dans cette lignée », tel est le constat de M. Manuel DULEX qui regrette que la verrée de Noël ne puisse pas avoir lieu. Néanmoins, il a tenu à confectionner les traditionnels « bricelets du Président » et remet ces délicieuses friandises à chacun.e dans un sachet individuel.

Avant de mettre fin à la séance, M. le Président DULEX invite les conseillères et conseillers communaux à être exemplaires et à s'abstenir de se retrouver à l'issue de cette séance, par respect envers les dirigeants de la station qui se battent pour son ouverture, des cafetiers-restaurateurs et des commerçants qui se dépensent sans compter pour la mise en place des conditions cadres des mesures sanitaires, Il rappelle que l'ouverture des remontées mécaniques est en jeu et qu'il serait malvenu qu'un cluster se déclare après le Conseil communal.

Pour M. le Président « C'est Noël, il est grand temps de rallumer les étoiles ». C'est sur cette belle citation de Guillaume Apollinaire, que, en guise de conclusion, il espère que celles-ci illumineront aussi le Noël de chacun.e et de leur famille et formule le vœu que ces étoiles illuminent aussi, sous de meilleurs Cieux, l'année 2021 !

L'assemblée est levée à 21h.30

Le Président :


M. Dulex



La Secrétaire :


E. Jelovac



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE**Mobilité douce, réponse à l'interpellation du Conseiller communal N. Kirby du
30 octobre 2015**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de compléter la réponse que la Municipalité avait faite en date du 3 décembre 2015, les éléments nouveaux suivants sont portés à votre connaissance.

- La Municipalité a chargé l'EPOC de compléter, en direction d'Ollon, la signalisation à la fin de la piste de mobilité douce venant d'Aigle et empruntant l'ancien tracé de l'AOMC. Comme dit à l'époque, cette piste sera ultérieurement prolongée jusqu'au giratoire « En Lombard » lors d'une prochaine correction du tracé de l'AOMC. Ce projet est entre les mains des TPC S.A. et de la DGMR.
- Les parcours existants sur la Commune, tant en plaine qu'en montagne, ont été recensés en collaboration avec les Communes d'Aigle (Martin GAUTHIER, urbanisme) et de Bex (Christian BRIDEVAUX), de l'OT (Marlène PIRON) et de la Police (Sgtm Nestor GLASSEY). L'EPOC a fait supprimer par Valrando (VS) et Chablais-Région de vieux itinéraires non référencés (notamment TCS) et non entretenus.
- Un plan a été établi avec un projet de 2 pistes reliant Aigle à Bex qui pourraient être soumises à SuisseMobile. Ce document a été officiellement validé par les Municipalités de Bex et d'Ollon. Pour Aigle, il restait des éclaircissements à effectuer, notamment pour les accès à la gare qui étaient en pleine refonte jusqu'à récemment. Ceci a été réalisé d'entente avec SuisseMobile et la DGMR

Cela étant, la DGMR a rencontré les 3 Communes précitées le 6 octobre dernier avec la volonté de réaliser des aménagements sécurisés le long de la RC 780 B-P (Aigle-Bex). Un mandat devrait être prochainement attribué avec la finalité d'obtenir la justification du tracé, une étude d'aménagement permettant de définir/préciser l'implantation, le dimensionnement et les connexions aux réseaux existant et futur ainsi que le chiffrage de ces mesures.

Profitant de l'impulsion donnée par le Canton concernant les bandes cyclables, la Municipalité en a profité pour compléter celle aux routes de Chesselaz et du Grand Marais conduisant à l'étang du Duzillet.

La Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil communal des futurs développements de la mobilité douce.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

La Municipalité



Ollon, le 7 décembre 2020 / PA

LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE

Situation des travaux de la Rippaz et qualité de l'eau d'Ollon

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité vous informe que, depuis le 21 mai 2019, la nouvelle turbine au Bruet fonctionne à merveille et relève qu'à ce jour elle a produit plus de 5'700'000 KWh.

Au cours de cette année, des travaux de génie-civil ont été effectués pour raccorder la conduite sur le réseau communal au réservoir de Chenalettaz. Toutefois, une fuite d'environ 3 litres/minute a été détectée lors de l'essai de mise en pression de cette conduite longue de 2 km. Le lieu exact de cette fuite a été difficile à identifier et à réparer. Ainsi, l'eau de la Rippaz n'est pas encore dans nos robinets mais cela ne saurait tarder puisque cet automne les travaux de finitions aux Plans-sur-Bex ont été réalisés, à savoir le rinçage des drains et la désinfection du puits. Ensuite, cela permettra au Service des eaux d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'Office cantonal de la Consommation (ci-après : l'OFCO) dans le but d'obtenir l'autorisation finale d'exploiter cette ressource en qualité d'eau potable.

Du point de vue financier il est intéressant de relever que les travaux arrivent à leurs fins et que, à ce jour, toutes les factures ne sont pas rentrées. Cependant, la Municipalité s'attend à un dépassement de l'ordre de 5 % sur les préavis votés à ce sujet. En effet, des surcoûts engendrés par plusieurs imprévus sont venus augmenter le coût de ce projet, tels que :

- difficultés lors des forages du captage dues aux grandes quantités d'eau,
- passages en pousse-tube sous certaines routes et voies du BVB et de l'AOMC,
- plus-value pour l'évacuation de l'enrobé pour présence de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)
- passage aérien de l'Avançon,
- raccordement sur le réservoir d'En-Rond demandé par l'OFCO,
- changement du tableau général basse tension (TGBT) au Bruet pour pouvoir accepter l'arrivée de la production électrique.

A noter encore que le débit d'eau initialement prévu était de 3'000 l/minute. Avec les optimisations effectuées durant les travaux, des débits dépassant les 8'000 l/min ont été constatés durant l'été. Par contre et cela est une bien bonne nouvelle, durant la période d'étiage (en hiver), le débit ne devrait pas descendre en dessous de 5'000 l/min. La turbine produira donc 1 ½ fois plus que ce qui était envisagé. Le dépassement financier estimé entre 1 et 1,5 millions de CHF devrait ainsi être rapidement amorti et, une fois tous les travaux terminés et les factures reçues, un préavis municipal ne manquera pas d'être soumis à votre approbation.

Pour terminer, à propos de la qualité de l'eau du robinet, la Municipalité profite de l'occasion qui lui est ici offerte pour rassurer l'Organe délibérant quant à l'absence de chlorothalonil. En effet, comme déjà évoqué lors du Conseil de juin dernier, les sources étant situées au-dessus de 1100 m. d'altitude, la Commune d'Ollon n'est fort heureusement pas concernée par cette pollution.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

La Municipalité



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE**Traitement des déchets**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ces derniers mois, la Municipalité a fait procéder à des contrôles de sacs illégalement déposés dans les Moloks communaux.

En effet, il s'avère que la tolérance admise dans la « convention inter-périmètre du sac pré-taxé » de 3 % de sacs non conformes et livrés pour incinération est dépassée. Le taux communal se monte à un peu moins de 5 % avec une nette différence entre la plaine et la montagne, ce dernier secteur comportant un taux plus élevé.

Le Service de la Voirie a été mobilisé à plusieurs reprises puisqu'en 2020 ce ne sont pas moins d'une dizaine de vérifications qui ont été réalisées derrière le camion-poubelle par du personnel assermenté, nécessitant par-là des employés et véhicule supplémentaires.

Ces inspections représentent 1153 sacs non homologués ouverts conduisant à 59 dénonciations. De plus, des contrôles directement sur sites afin de détecter les sacs non-appropriés avant la dépose ont été réalisés une à deux fois par semaine, y compris le soir et le week-end en novembre et décembre. 40 personnes ont été interpellées mais seul un sac noir a été recensé.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité envisage les mesures suivantes :

- Mise en place de panneaux d'information indiquant le nombre de dénonciations effectuées (mesure en cours)
- Poursuite des contrôles sporadiques par la Voirie
- Possibilité de mise en place d'un concept de vidéo-surveillance

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

La Municipalité



LA MUNICIPALITE

Ollon, le 7 décembre 2020 / AD / YV

COMMUNICATION MUNICIPALE

Concept énergétique – Bio Eco

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

En réponse à l'intervention de M. le Conseiller communal Stéphane COSANDEY lors de la séance du Conseil de décembre 2019 et à la communication municipale de juin dernier, la Municipalité vous informe que, après qu'il eut été analysé en Commission de développement durable, elle a validé le rapport mis à jour de Bio Eco.

A toutes fins utiles, ce document est disponible depuis aujourd'hui sur le site internet communal, onglet « Guichet virtuel, puis Développement durable »

Afin de poursuivre les actions entreprises et de s'assurer du bien fondé de celles-ci, un projet de concept énergétique territorial est actuellement à l'étude et les offres y relatives sont actuellement en cours d'analyse.

A noter pour terminer que dit concept énergétique territorial devrait être réalisé au printemps 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

La Municipalité